

Recommandation 260 de l'Assemblée de l'UEO sur la crise de l'énergie et la sécurité européenne (Bonn, 26 mai 1975)

Légende: Le 26 mai 1975, face aux conséquences du choc pétrolier, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 260 sur la crise de l'énergie et la sécurité européenne. L'Assemblée recommande notamment au Conseil de l'UEO de veiller à ce que les Neuf définissent rapidement leur politique commune dans le domaine de l'énergie, y compris en insistant sur la participation de la France à l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Tout en encourageant la concertation entre pays producteurs et pays consommateurs, en vue d'organiser le marché mondial du pétrole, la recommandation rappelle l'importance pour chacun des pays membres, de maintenir ou de constituer, des réserves stratégiques de produits pétroliers dont il fixera le niveau.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°260 sur la crise de l'énergie et la sécurité européenne (Bonn, deuxième séance, 26 mai 1975)" dans Actes officiels: Vingt et unième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Mai 1975, p. 26.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_260_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_la_crise_de_l_energie_et_la_securite_europeenne_bonn_26_mai_1975-fr-063ad21c-881c-4750-af76-4cfe6c65c1a0.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

RECOMMANDATION n° 260
sur la crise de l'énergie et la sécurité européenne

L'Assemblée,

Rappelant sa Recommandation n° 241 sur le problème de l'énergie et du pétrole ;

Regrettant que le Conseil n'ait pas cru devoir fournir une réponse satisfaisante à cette recommandation ;

Considérant que le ravitaillement de l'Europe en énergie à des prix stables et modérés est un impératif pour sa sécurité ;

Notant avec satisfaction que les Neuf ont affirmé leur intention de fixer en commun une politique énergétique de l'Europe ;

Se félicitant de l'initiative prise par le Groupe des Douze pour promouvoir une solidarité entre les pays occidentaux et le Japon en matière de ravitaillement en pétrole ;

Exprimant l'espoir qu'un aussi grand nombre de pays que possible — y compris la Norvège — coopéreront avec l'Agence internationale de l'énergie ;

Estimant qu'une action étroitement concertée entre pays consommateurs et pays producteurs de pétrole est indispensable au rétablissement dans le monde d'un marché équilibré de l'énergie,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De veiller à ce que les Neuf définissent rapidement leur politique commune dans le domaine de l'énergie ;
2. D'insister auprès du gouvernement français pour qu'il participe à l'Agence internationale de l'énergie ;
3. D'inviter les gouvernements des autres pays membres à rechercher une concertation des pays producteurs et des pays consommateurs en vue d'organiser le marché mondial du pétrole sur des bases acceptables pour toutes les parties ;
4. De veiller à la constitution ou au maintien par chacun des pays membres de réserves stratégiques de produits pétroliers à un niveau qu'il définira ;
5. D'informer l'Assemblée des mesures prises dans les enceintes internationales spécialisées auxquelles il se réfère dans sa réponse à la Recommandation n° 241.